



## Sous-seing privé gestion de on patrimoine

Par **saovicente\_old**, le **27/08/2009** à **12:21**

Bonjour,

J'ai établi il y a 4 ans un sous-seing privé de gestion à une personne de ma famille .  
Cette gestion concernait mes biens immobiliers ainsi que la gestion de mes comptes bancaires , je précise que ce contrat très large , passé devant notaire , permettait de faire des chèques , des retraits ..... etc .

aujourd'hui , cette prsonne ne veut pas me rendre toutes les factures concernant cette gestion.  
Bien entendu , j'ai réclamé ces factures par lettres recommandées , par mon avocat ,par huissier .

Mon avocat me dit , qu'elle pourrait demander un "salaire" pour cette gestion !  
pesonnellement , je pense qu'elle aurait pu demander une rémunération de cette gestion quand elle a signé devant le notaire.

Donc , j'hésite à faire une procédure .... pour 7000€ tout de même !!

Qui dois-je suivre ?

merci